

**AltaRendement2018**  
**Code ISIN FR0013335452**

**Annexe complémentaire de présentation du support**

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de BNP Paribas Issuance B.V et de BNP Paribas S.A.*

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT**

**1. PRESENTATION SUCCINCTE**

<b>Dénomination</b>	AltaRendement2018
<b>Emetteur</b>	BNP Paribas Issuance B.V.
<b>Garant</b>	BNP Paribas S.A.
<b>Forme juridique</b>	Notes, titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
<b>Code ISIN</b>	FR0013335452
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	30 000 000 EUR
<b>Devise</b>	EURO
<b>Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur</b>	1 000 EUR
<b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b>	1 000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>	<p>L'indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% est composé des 25 premières actions de sociétés allemandes et des 25 premières actions des sociétés françaises du CAC40 (par leur capitalisation boursière flottante). L'indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% équipondère ses composants ce qui signifie que chaque action représente 2 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Comme pour celle de l'indice Euro Stoxx 50®, sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.</p> <p>L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.</p>
<b>Prix d'Emission</b>	Il progressera de façon constante durant la période de commercialisation de 98,80 % du 4 juin 2018 à 100 % le 30 octobre 2018
<b>Période de souscription</b>	Du 4 juin 2018 au 24 octobre 2018
<b>Date d'Emission</b>	4 juin 2018
<b>Date de constatation initiale</b>	30 octobre 2018
<b>Dates de constatation annuelles</b>	30 octobre 2019 (année 1), 30 octobre 2020 (année 2), 1er novembre 2021 (année 3), 31 octobre 2022 (année 4), 30 octobre 2023 (année 5), 30 octobre 2024 (année 6), 30 octobre 2025 (année 7), 30 octobre 2026 (année 8), 1er novembre 2027 (année 9)
<b>Dates de remboursement anticipé automatique</b>	13 novembre 2019 (année 1), 13 novembre 2020 (année 2), 15 novembre 2021 (année 3), 14 novembre 2022 (année 4), 13 novembre 2023 (année 5), 13 novembre 2024 (année 6), 13 novembre 2025 (année 7), 13 novembre 2026 (année 8), 15 novembre 2027 (année 9)
<b>Date de constatation finale</b>	30 octobre 2028 (année 10)
<b>Date d'échéance</b>	13 novembre 2028 (année 10)
<b>Lieu de cotation</b>	NYSE Euronext Paris (marché réglementé)
<b>Droit applicable</b>	Droit anglais
<b>Durée de l'investissement</b>	10 ans maximum
<b>Documentation Juridique</b>	La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Emission de Notes, daté du 7 juin 2017 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 17-262, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »)

	datées 3 avril 2018, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès des distributeurs, sur le site de l'AMF <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et sur le site <a href="http://www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013335452">www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013335452</a>
--	---

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance AltaRendement2018 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans, soit une Date d'Echéance fixée au 13 novembre 2028.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

A la date de constatation initiale, le 30 octobre 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice Euronext France Germany Leaders 50 Equal Weight Decrement 5 % et on le retient comme son niveau initial.

### **MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (ANNÉE 1 A 9)**

**Aux 9 dates de constatation annuelles<sup>(1)</sup>**, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> correspondante :

L'intégralité du capital<sup>(2)</sup> + 8 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>  
Soit un Taux de Rendement Annuel brut compris entre 6.17 %<sup>(2)</sup> et 7.69 %<sup>(2)</sup>

- Sinon, si à l'une de ces dates, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continu.

### **MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)**

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le 30 octobre 2028, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice est stable, en hausse ou ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la date d'échéance<sup>(1)</sup>, le 13 novembre 2028 :

L'intégralité du capital<sup>(2)</sup> + 8 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>  
Soit un Taux de Rendement Annuel brut de 6.02 %<sup>(2)</sup>

- Si, à cette date, **l'indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance<sup>(1)</sup>, le 13 novembre 2028 :

L'intégralité du capital<sup>(2)</sup>  
Soit un Taux de Rendement Annuel brut de 0 %<sup>(2)</sup>

- Si, à cette date, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la date d'échéance<sup>(1)</sup>, le 13 novembre 2028:

Le capital<sup>(2)</sup> diminué de la baisse de l'indice  
**L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.**

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 1 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et sauf défaut de l'Émetteur et défaut et faillite et mise en résolution du Garant de la formule.

### **Principaux facteurs de risques**

**L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.**

- **Risque lié aux sous-jacents :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5 %.
- **Risque découlant de la nature du produit :** En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur.

Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leurs dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

- **Risques de marché** : Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5 %, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la vente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.

#### **Garantie ou protection équivalente**

#### **Absence de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance.**

AltaRendement2018 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

### **3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\***

Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,84 % TTC du montant des titres de créance placés par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.

\* : hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions contractuelles)

#### **AVERTISSEMENT**

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date d'Echéance.

**SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.** La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

#### **DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR**

Je soussigné(e) ..... (**Prénom NOM**),  
adhérent / souscripteur au contrat ..... (**Nom du contrat**)  
numéro ..... (**Numéro du contrat**),

reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations Clés et de la documentation commerciale du support d'investissement AltaRendement2018 - Code ISIN FR0013335452, que je choisis aujourd'hui comme support en unités de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - **la nature du support et les risques y afférents,**
  - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
  - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

## QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule d'AltaRendement2018 est de 10 ans :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement chaque année, si, aux dates de constatation annuelles, la performance de l'Indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% est positive ou nulle par rapport à son niveau initial :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
AltaRendement2018 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).

**Signature de l'adhérent / du souscripteur, précédée de la mention « lu et approuvé »**